

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BONIFICATION AUTORITE PARENTALE CONJOINTE Mouvement intra départemental 1^{er} degré 2025

Annexe 2

Le formulaire est à retourner, accompagné des pièces justificatives par

 voie dématérialisée à l'adresse : mvt1d2025@ac-martinique.fr pour le

 14 avril 2025 au plus tard – Délai impératif

Nom d'usage :		Nom de naissance :	
Prénom :		Date de naissance : / ____ / ____ / ____ /	
Titulaire ☐		Stagiaire ☐	
Etablissement d'affectation ou de rattachement :			
Circonscription :		Fonctions :	
Commune d'exercice ou de résidence du parent 2 :			
Pièces justificatives de la situation familiale des parents séparés			
Enfant et ex-conjoint	- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ; - décisions de justice concernant la résidence et les modalités de la garde de l'enfant - certificat de scolarité de l'enfant justifiant l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe.		☐ ☐ ☐
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle du conjoint			
Ex-conjoint enseignant dans l'académie	Sans objet		☐
Profession libérale	Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)		☐
Autres professions	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou attestation de l'employeur datée et signée...)		☐
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes	Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc...		☐

Important : Toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datées de moins de 3 mois).

Attention : la bonification au titre de l'autorité parentale conjointe n'est possible qu'en vue d'obtenir une affectation sur la commune de résidence professionnelle ou la commune de résidence de l'autre parent **sous réserve que l'enfant y soit scolarisé.**

A, le / ____ / ____ / ____ /

Signature de l'intéressé(e) :

Les demandes hors délais ou incomplètes ne seront pas étudiées